



L'AGENDA DU SAINT JULIENNOIS

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les élections municipales se dérouleront **le dimanche 15 mars 2020**.

Etant donné qu'il n'y a que deux listes pour la commune de Saint Julien, il n'y aura qu'un seul tour.

Les bureaux de vote de Saint Pierre et des Rouvières seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Le bureau de vote dont vous dépendez figure sur votre carte électorale

Présentation d'un titre d'identité

Tous les électeurs doivent présenter au moment du vote, en même temps que leur carte électorale ou l'attestation d'inscription, un titre d'identité, avec photographie obligatoire.

Aucune carte ne pourra être remise à l'accueil de la mairie.

Elles pourront être récupérées le jour du vote au bureau dont vous dépendez.

Plus de renseignements sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

INSCRIPTIONS CANTINE / GARDERIE

Les inscriptions pour la cantine et / ou la garderie scolaire (Ecole Jean TAESCA), pour le mois d'avril, se font **du 09 au 14 mars 2020** en mairie ou en ligne. Veuillez respecter ces dates.

Pour rappel, les inscriptions hors délai se feront sur la base de 5€ / repas.

PREMIÈRE INSCRIPTION À L'ÉCOLE JEAN TAESCA

Pour faciliter l'organisation de la prochaine rentrée, les parents qui désirent inscrire pour la première fois leur(s) enfant(s) à l'école primaire pour la rentrée 2020, doivent se présenter en mairie avec des pièces justificatives de leur domiciliation dans la commune de Saint Julien, à partir du mois d'avril.

Ils devront ensuite prendre rendez-vous avec Monsieur ROUBAUD, Directeur de l'école (09 60 01 95 28 ou 04 98 05 88 47). Présenter le livret de famille et le carnet de vaccination de leur enfant afin de finaliser son admission.

L'entrée en classe de petite section maternelle ne concerne que les enfants nés en 2017.

CHANGEMENT D'HEURE

Le changement d'heure aura lieu dans la nuit du samedi 28 mars au dimanche 29 mars 2020. On avance les pendules d'une heure. À 2h00 du matin il sera 3h00.

MISSION LOCALE

"Accès-Cible" c'est le **service à la demande** de la Mission Locale destiné aux jeunes de 16 à 29 ans, qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi. Un appel suffit pour qu'une conseillère vienne à votre rencontre. L'objectif : l'insertion professionnelle.

Contact Virginie KHAROUBI – Tél : 07 87 75 47 85 / v.kharoubi@missionlocale-ohv.fr

DISTRIBUTION SACS DE TRI

Chaque usager peut récupérer en mairie un nouveau sac de tri pour l'aider à trier plus facilement les déchets à son domicile (2 sacs sont distribués par foyer).

Ces sacs ont été mis gracieusement à disposition par la Communauté de communes Provence Verdon.

SPECTACLE MUSICAL

La chorale «L'Auberge Espagnole» présente son spectacle musical dans la salle des fêtes Maurice Janetti samedi 28 mars à 21h00. Entrée libre, au chapeau.

RAPPEL - L'Association "AUTOUR DU GRAND CHÊNE" fête carnaval

Le dimanche 29 mars à 15h00, salle Maurice Janetti

Après-midi dansant déguisé et grimé, animé par un DJ, autour d'un buffet pâtisseries carnavalesques.

Animation ouverte à tous :

10 euros par personne / Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans

Le billet d'entrée donnera le droit au tirage d'une tombola

INSCRIPTIONS : autourdugrandchene83@yahoo.fr / Tél : 06 87 31 95 58.



ASSOCIATION DE L'ÂGE D'OR – Mois de mars

Jeudi 05	14h30 Permanence et jeux de société
Mardi 10	14h30 Permanence et jeux de société
Jeudi 12	14h30 Permanence et jeux de société
Mardi 17	14h30 Loto goûter
Jeudi 19	9h30 Journée démonstration par Pro Confort - Ouvert à tous Démonstration de produits sans obligation d'achat - Repas de midi offert
Mardi 24	14h30 Permanence et jeux de société
Vendredi 27	10h C.A / 14h30 Permanence et jeux de société / 19h soirée pizza et karaoké 10€ / pers
Mardi 31	14h30 Permanence et jeux de société
Vendredi 28	14h Permanence et jeux de société



Tél : 04 98 05 03 88 / Présidente : 04 94 80 05 32

ÉTAT CIVIL Janvier - Février 2020

Naissances :

PASTOR-REINA Bryan né le 21 janvier

LEFEBVRE Loane née le 20 février

FRITSCH KASPERSKI Elisa née le 21 février

Décès :

PEYROU Madeleine veuve BOTELLA décédée le 23 janvier

SAMBITO Damiano décédé le 24 février

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

L'Amicale des Donneurs de Sang de Saint Julien Le Montagnier vous informe que son assemblée générale aura lieu le mardi 24 mars 2020 à 18h00 dans la salle de l'Office de Tourisme.

Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier - AVV

L'AVV organise Samedi 28 et dimanche 29 mars 2020

« DES CHANTIERS AU VIEUX VILLAGE POUR ACCUEILLIR LE PRINTEMPS » :

- à Gourdane : restauration de la calade, chapelle de l'Annonciade, débroussaillage,
- fleurissement du village, plantations, soin des arbres et jardinières,
- nettoyage dans les rues et les chemins, sur les places et les aires,
- fabrication de bancs et tables de pique-nique,
- finitions de l'aménagement de l'entrée du cimetière.



Rendez-vous à 9h00, place du Four

A midi, pique-niques partagés – samedi thème « salades », dimanche « grillades ».

Habitants du village, de la commune et des alentours, amis, enfants et adultes, seront tous bienvenus pour apporter leur contribution à l'embellissement du Vieux Village et partager des moments conviviaux !

Journées organisées en collaboration avec la commune de Saint-Julien-le-Montagnier, et avec l'aide des entreprises Nicolas MAY - entreprise générale, VERT LA PROVENCE - Baptiste Abagnale paysagiste, WA - fabrique de villes et paysages, atelier RANDUPSON - urbanistes.

Encadrement du chantier calade par Richard Belkior.

Association le Vieux Village de Saint Julien le Montagnier

24, la calade, Vieux Village- 83560 Saint-Julien-le-Montagnier

04 94 86 76 75 / avv83560@gmail.com / <http://avv83560.wixsite.com/avv83560>



MESSAGE DE LA SOCIÉTÉ AQUALTER DECHETS NON CONFORMES CANALISATIONS

Une quantité impressionnante de déchets en tous genres sont ramassés quotidiennement par les services d'assainissement des eaux usées : fil dentaire, litière pour chat, lingettes, tampons périodiques et même des couches-culottes...

La liste est longue et montre combien certains usagers utilisent les toilettes comme une poubelle sans prendre la mesure des conséquences écologiques et économiques du déversement de ces déchets.

Un geste a priori anodin comme jeter des cotons-tiges, des médicaments ou des lentilles de contact dans les toilettes n'est malheureusement pas sans conséquences : canalisations bouchées, obstruction des grilles de filtrage dans les stations d'épuration, débordement, résidus complexes ne pouvant être traités..., avec à la clé une pollution du milieu naturel (océans, champs, cours d'eau, etc.) et un dérèglement de l'écosystème.

Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets dans des poubelles adaptées.

ELECTRICIEN À SAINT JULIEN

Electricien depuis 17 ans, installé en 2016 à Saint Julien le Montagnier, je propose mes services aux professionnels et particuliers pour tout dépannage, maintenance en électricité générale, alarme incendie intrusion, climatisation, domotique, moteur portail, antenne TV, etc... Devis gratuit.

Vous pouvez me suivre sur Facebook@mdoelec et me contacter au 06 02 71 34 15 – M. MOUDINGO

L'APPLICATION CITOYENNE

Soyez acteur de votre cadre de vie

L'Application Citoyenne est à la disposition des Saint Juliennes et des Saint Juliennois depuis le début du mois de mars. Cet outil moderne de démocratie participative permettra à tout citoyen de signaler en un clic aux services communaux toute situation nécessitant une intervention en matière de sécurité, d'environnement, de propreté ou de cadre de vie.

Quels objectifs ?

Grâce à cette application, l'ensemble des administrés pourra largement s'impliquer et ainsi agir directement sur son cadre de vie. Par ailleurs, en se rajoutant aux moyens de communication avec la mairie déjà existants (accueil dans les services, téléphone, mail, courrier papier), ce dispositif optimisera encore davantage la remontée d'informations en direction des services municipaux.

Quels types d'évènements pourront être signalés ?

L'Application Citoyenne propose 8 catégories d'évènements, chacune étant identifiée par un bouton différent, à savoir :

- Incendie / Inondation
- Accident
- Agression / Cambriolage
- Dégradation
- Déchets
- Voirie / Signalisation / Espaces Verts
- Animal errant
- Tapage

A titre d'exemple, vous pourrez ainsi facilement signaler des dépôts sauvages d'ordures dans la rubrique « déchets », des nids de poule dangereux tout comme des panneaux de signalisation détériorés dans la rubrique « Voirie / Signalisation / Espaces Verts », etc...

Le graphique présente l'application Citoyenne sur un smartphone. L'écran de l'application affiche une grille de boutons colorés correspondant aux catégories d'événements : Incendie/Inondation (rouge), Accident (noir), Dégradation (bleu), Agression/Cambriolage (orange), Animal Errant (jaune), Voirie/Signalisation/Espaces Verts (bleu clair), Déchets (vert) et Tapage (rose). Le titre de l'application est « L'Application Citoyenne » avec le slogan « Vu, signalé, résolu ! ». Une bulle de texte indique : « 3 clics suffisent pour signaler tout événement anormal ! ». Une autre note mentionne : « La géolocalisation détermine la commune destinataire ». Le logo « Citoyen + » est visible à gauche. En bas à gauche, il y a des logos pour Google Play et l'App Store. En bas à droite, un bandeau indique « fonctionne dans toute la France » et « Téléchargement gratuit ».

MODE D'EMPLOI PAS À PAS

- Télécharger gratuitement « L'Application Citoyenne » sur votre smartphone dans AppStore ou PlayStore.
- S'identifier avec son adresse mail, lors de la 1^{ère} connexion uniquement.
- Pour signaler un événement anormal, il convient d'activer sa géolocalisation et de cliquer sur la catégorie concernée.
- De manière facultative, il est possible d'ajouter un commentaire dans l'onglet « saisir votre description ».
- Envoyer : L'utilisateur est localisé par GPS, l'évènement et sa localisation sont transmis à la Mairie par mail.